

entreprises dangereuses, si on n'en voit pas le bout.» Aussi fut-ce seulement l'expérience la plus restreinte, sur un point unique, que Louis XVI permit à Necker. Une assemblée provinciale composée de membres des trois ordres fut instituée dans le Berry, en 1778. Or, entre autres vœux l'assemblée du Berry en présenta deux qui font tout l'intérêt de son histoire. L'assemblée se prononça en faveur « *d'un partage fraternel des charges publiques* » et proposa le remplacement de la corvée par une taxe générale additionnelle à la taille, c'est-à-dire *le système de Turgot*. D'autre part ses membres qui tenaient leurs pouvoirs d'une désignation royale, et non pas de l'élection par les Ordres, demandèrent qu'à l'avenir on laissât « *la désignation des administrateurs à la multitude des intéressés* ». Il apparut ainsi tout à coup, et ce fut une surprise en haut lieu, que la double idée de l'égalité devant l'impôt, et de la participation des représentants de la Nation au Gouvernement cheminaient et commençaient de conquérir l'opinion.

En 1779, une nouvelle assemblée provinciale fut créée à Montauban. L'expérience réussit comme dans le Berry. Aussi, au lendemain de la publication du compte rendu, Necker demanda à Louis XVI d'étendre l'institution nouvelle à toutes les provinces. Mais alors Maurepas exploita la timidité de Louis XVI ; il lui fit entrevoir une résistance violente des Parlements, la retraite de la plupart des ministres. Le roi repoussa la requête de Necker, qui démissionna (19 mai 1781).

Après la retraite de Necker, ce fut fini des essais de réformes, et quand, à la fin de 1783, sur les instances du comte d'Artois et celles de Marie-Antoinette, circonvenue par les Polignac, Louis XVI eut nommé contrôleur général un ancien intendant, Calonne, le pillage des finances commença.

Fort intelligent, d'esprit brillant, Calonne avait surtout le désir de plaire et de se faire bienvenir de tous. Aussi, les courtisans ne connurent jamais plus délicieux ministre ; leurs désirs étaient satisfaits sitôt qu'exprimés, et le chiffre des pensions monta de 28 à 32 millions. L'argent coulait à flot, obtenu par des emprunts et répandu d'autant plus largement qu'on voulait pouvoir emprunter davantage : « Un homme qui veut emprunter a besoin de paraître riche, disait Calonne, raisonnant comme un aigrefin, et, pour paraître riche, il faut éblouir par ses dé-